

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

2017 VÉHICULE PLEINE TAILLE (FULL SIZE)

Avertissement

**** S'il y a des questions sur l'esprit ou l'interprétation des règles, veuillez appeler un responsable de l'ONTARIO (ci-dessous). Toute modification supplémentaire qui ne figure pas ci-dessous peut être considérée comme illégale et peut entraîner une disqualification immédiate**

Conducteurs éligibles

1. Les conducteurs doivent être âgés de 18 ans et plus et détenir un permis de conduire. Les permis de conduire d'apprenti sont acceptés.
2. Les conducteurs de 16 et 17 ans détenteurs d'un permis de conduire ou d'un permis d'apprenti peuvent participer au Mini Smash et au Figure 8. **Cependant, un détenteur de l'autorité parental doit signer un formulaire d'autorisation et il doit y avoir présence d'un détenteur de l'autorité parental lors du déroulement de la classe auquel est inscrit l'enfant d'âge mineur.**

Véhicules éligibles

Véhicules de taille intermédiaire

- a) tout véhicule passager 2WD datant de 1980 ou plus récent à toit rigide.
- b) aucun véhicule de taxi, Impérial de Chrysler, corbillard, jeep, vanette ou camionnette ne sera accepté

*** Les véhicules jugés trop endommagés ou dangereux pour leur classe par les fonctionnaires ne seront pas autorisés à participer**

**** Tout équipement ou fabrication jugé dangereux, construit ou insuffisant par les officiels ne sera pas autorisé à participer**

***** Se référer au site Web pour connaître les classes exactes à chaque événement**

Règlements pour les pneus

1. Les pneus pour les événements automobiles doivent être classés par P, ou marqués comme gamme de charge "B", et ne peuvent pas avoir une patte de type neige à l'extérieur du pneu. Si un pneu est considéré comme trop agressif, les officiels peuvent exiger une modification ou un remplacement.
2. Les pneus avec des pattes retirées sont acceptables
3. Les poids des roues doivent être retirés des roues motrices et accessoires
4. Les pneus doubles sont autorisés
5. Aucun pneu solide, pneu rempli de liquide ou pneu clouté ne sont pas autorisés
6. Aucun protecteur de valve soudé n'est permis

Soudures

Les soudures sont permises aux endroits suivants seulement, cette règle sera strictement appliquée:

1. Les pare-chocs peuvent être soudés aux attaches et aux châssis en conformité avec les règles de la section Pare-chocs.
2. **Un barreau de sécurité peut être soudé "post-to-post" afin d'assurer la sécurité du conducteur**
3. Un barreau de tableau de bord (Dash Bar) peut être soudé dans l'habitacle du côté conducteur.
4. Les attaches de moteur peuvent être soudées au barreau de travers (cross member), une surutilisation de matériau ou de soudure entraîneront une disqualification immédiate.
5. Le différentiel peut être soudé.

**** Advenant la découverte, avant pendant ou après la classe de toute modification, ajout ou soudure non autorisée pourront entraîner la disqualification du conducteur et tout prix lui sera retiré modifications. Pour toute question à ce sujet, contacter un officiel.**

For any questions regarding rules and/or events please call or-email:

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

2017 VÉHICULE PLEINE TAILLE (FULL SIZE)

Règles de préparation spécifiques aux véhicules

Véhicules de pleine taille

- toute combinaison de moteur, transmission et partie arrière est permise. La partie arrière doit être boulonnée à 5 points.
- Aucune protection ne doit être installée sur le moteur, la transmission ou le différentiel
- aucun protecteur sur le distributeur.
- des attaches plus basses pour le moteur sont permises pour aider au montage du moteur (interdiction de "harmonic balancer")
- Les attaches de moteur peuvent être soudées au travers ("cross member")
- le différentiel peut être soudé.
- Une surutilisation de matériaux ou des soudures excessives peuvent résulter en une disqualification

Supports de carrosserie

- Les supports de corps en stock (boulons, rondelles, caoutchouc et entretoises métalliques) ne doivent pas être enlevés, modifiés ou ajoutés.
- Les supports de radiateur peuvent être remplacés par une tige filetée (épaisseur maximale 3/4") qui peut sortir du capot et des espaceurs et les bagues de caoutchouc peuvent être remplacées par UNE rondelle de hockey de chaque côté et servir de d'attache pour le capot et le coffre.

Attaches pour les portes, capot, coffre et ailes

- Ils doivent demeurer dans leur place d'origine et peuvent être fermés en 6 points chacun, à l'aide de sangles, de fils ou de chaînes de 1/4". (la surutilisation de matériaux est laissée à la discrétion des officiels.
- des tiges filetées sont considérées comme des attaches.

Chassis

- Les cadres ne peuvent pas être coupés, ni grenailer (peening), ni peints, ni peints sous le châssis.
- Les onglets de collision ne peuvent pas être modifiés, pliés ou changés de quelques façons.
- Le profil du châssis ne peut pas être modifié ou changé (pas de boulonnage, ni de redressement au marteau)
- Faire des échancrures ou des coupes du châssis sont permis.

Ailes et panneaux de carrosserie

- Il est interdit de pré-plier, de boulonner ou de couper les panneaux de carrosserie

Barreaux de fenêtres

- Un barreau ou une plaque doit être posée face au conducteur du toit au tableau de bord. Cela doit être droit de haut en bas à 18" du poteau de porte du côté conducteur.

Pare-chocs

-Les pare-chocs peuvent être courbées, mais pas coupés.

- Les pare-chocs peuvent provenir d'un autre véhicule éligible
- Le pare-chocs avant doit être soudé, enchaîné (chaîne de 1/4"), attaché ou boulonné afin d'éviter qu'il ne tombe.
- Si le pare-chocs est soudé, l'avant et l'arrière peut être soudé à la plaque de collision
- Il est possible d'ajouter une plaque soudée entre la plaque de collision et le châssis du véhicule. Une seule plaque par pare-chocs et elle a un maximum de 2" et une épaisseur de 3/8".
- Il est aussi possible d'Avoir des plaques attachées par filetage au travers des attaches du radiateur à l'avant et à l'arrière du véhicule.

-Les pare-chocs doivent être de 1980 ou plus récents

Plaque de porte

- Il est recommandé de renforcer la porte du conducteur avec une barre plate ou une plaque de 72" à l'extérieur de la porte. La barre ou la plaque peut ne pas être plus large que 18" et ne pas la porte arrière du passager. La surutilisation de matériaux est laissé à la discrétion des officiels.
- La barre plate ou la plaque doit être fixée avec un maximum de 6 boulons (pas de soudure permise)
- Le renfort de la porte du côté passager n'est pas autorisé
- Il est important que l'intérieur de la porte du conducteur soit bourré d'au minimum d'une feuille de contreplaqué de 3/4" (acier / bois / combinaison des deux sera jugé acceptable)

Suspension et direction

- Les composantes de suspension peuvent être changées par des pièces tirées du même type de véhicule (année et modèle), mais doivent être fonctionnel comme une pièce d'origine, il est interdit de bloquer ou de capitonner l'intérieur de la suspension.
- Tous les bras de suspension et les arbres peuvent provenir d'autres véhicules de même marque mais d'années différentes. Ils doivent être fixés tel que prévus par le manufacturier.
- Les bras de contrôle arrière doivent être de même marque de même année que le véhicule de la classe. ("Il est interdit de convertir un "Watts link" en un système plus récent de type "4 points")
- La direction doit être de type "stock" du manufacturier sauf pour la colonne qui peut être modifiée afin d'éviter le bris ou l'enrayage.

Barreaux "post-to-post"

- Un barreau de post-to-post peut être soudé, boulonné d'un montant du côté conducteur au montant du côté passager
- Le conducteur peut aussi un montant (maximum de 4") du plancher au plafond afin d'offrir une meilleure protection lors d'un capotage
- un arceau de protection de plancher à plancher ne peut pas être fixé au barreau post-to-post sauf si l'arceau se prolonge du haut de post-to-post jusqu'au toit.
- Aucune autre protection n'est permise (kickers, barreau de tableau de bord)
- Il est possible d'ajouter un filetage de post-to-post à travers l'habitacle afin d'éviter un affaissement. Le tout doit être fixé par des boulons et écrous.
- Un barreau de tableau de bord (un tube carré d'un minimum de 3" jusqu'à un maximum de 4") peut être installé d'un cadre de porte à un autre, mais ne pas être fixé au pare-feu.

For any questions regarding rules and/or events please call or-email:

Jim Grant (705) 738-5200
jim@ontariodemoderby.com
www.ontariodemoderby.com